



**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE (ASA) DES  
PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT DE L'AUBAREDE**  
*291 avenue des Fleurs 06250 MOUGINS*  
**Tel: 0784183171/ Mail : [asadelaubarede@orange.fr](mailto:asadelaubarede@orange.fr)**  
**Site internet : [www.asadelaubarede.fr](http://www.asadelaubarede.fr)**



## **Compte rendu de la réunion du conseil syndical du 06 JUIN 2023**

**Lieu : Maison des associations de l'Aubarède**

Étaient présents : Michel Agnese, Président.

Michel Ranquet, Vice-Président.

Alain Azencott, Secrétaire.

Pierre Alain Vuolo, chargé de la communication numérique et de la fibre optique.

Jean Paul Brivot Membre actif.

Le Président ouvre la séance du conseil syndical à 14h30.

### **Affaire juridique ASA contre le comité de défense.**

Le 1<sup>er</sup> juin 2023, le tribunal administratif a déclaré être compétent pour juger l'affaire qui oppose l'ASA contre le CDPL (Mr DELANNOY) et les anciens suppléants (Mr CAPORALI, Mr GHAZOROSSIAN, Mr PELLEGRINI) l'ASA a obtenu raison pour son action. Le tribunal Administratif pourrait nous allouer comme il est d'usage les frais engagés pour assurer la représentation en justice de l'ASA. Cette affaire a été mise en délibéré.

### **Sortie des 24 colotis de Carimai**

Le Président a effectué le contrôle des titres de propriétés et des surfaces des lots du Chemin de Carimai dont les colotis ont demandé de sortir de l'ASA.

Cette voie qui traverse le lotissement est entièrement prise en charge par la commune de Mougins et le département. Ces 24 colotis considèrent, qu'ils n'ont aucun intérêt à maintenir leur adhésion et payer une redevance à l'ASA qui ne leur apporte aucun service. Cette demande sera soumise à la Préfecture, ce dossier reste en attente.

### **« Problème de communication » avec la mairie du Cannel.**

Il est toujours impossible d'obtenir un rendez-vous avec la Mairie du Cannel, malgré nos nombreux courriers, mails, téléphones et relances. Beaucoup de nos colotis se plaignent de véhicules garés sur les voies de circulation, des vitesses excessives, de passages de poids lourds de plus de 3.5tonnes. Les services de la Police Municipale du Cannel ne verbalisent pas. Pourtant les règles du code de la route s'appliquent bel et bien dans les voies privées ouvertes à la circulation. De plus, c'est le Maire de l'agglomération sur laquelle se trouve la voie privée ouverte à la circulation qui y exerce les pouvoirs de police de la circulation, comme pour les voies publiques. C'est également le Maire qui doit veiller à prendre toutes

les mesures nécessaires afin que les riverains devant passer par ces voies de circulation privées puissent y avoir accès correctement en permanence et en toute sécurité. D'autres problèmes comme la zone blanche téléphonique, absence ou retard pour le déploiement de la fibre optique, clôture et élagage... sont signalés.

L'idée est donc d'émettre une lettre ouverte que nous adresserons à la mairie du Cagnet, en insistant sur la nécessité d'une réunion de concertation.

### **Recensement du lotissement.**

La reprise complète du fichier des colotis de l'ASA est en cours. C'est une tâche complexe et difficile, du fait qu'il n'a pas été remis à jour depuis de nombreuses années. Beaucoup de colotis ont vendu leur propriété et d'autres sont arrivés sans être signalés à l'ASA.

Nous essayons, en croisant le fichier de notre comptable avec celui existant, mais aussi par du porte à porte. Il nous permettra de relancer les demandes de cotisation abandonnées depuis de nombreuses années qui permettront en priorité de préparer et réaliser notre prochaine Assemblée Générale.

### **Fibre optique sur Mougins :**

Suite à une réunion avec les services concernés d'Orange, il a été convenu que nous donnerons les autorisations nécessaires pour effectuer tous les travaux d'installation de la fibre optique sur les voies de notre lotissement restantes à équiper. Certains poteaux seront changés ou renforcés. Une seconde réunion a eu lieu sur site avec : Orange et le service des espaces verts d'Allo Mairie pour déterminer les lieux à élaguer ou débroussailler sur la voie publique. Il appartient aux colotis concernés, par le passage du câble sur leur propriété privée, d'effectuer par eux-mêmes ce travail.

Un courrier d'information a été distribué dans leurs boîtes aux lettres pour les en informer de cette obligation. Ce dossier étant maintenant complet, nous espérons que Orange agira rapidement, pour que la fibre soit demain à notre porte.

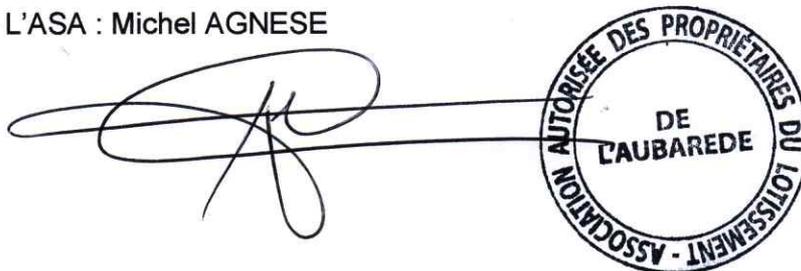
### **Divers :**

Un coloti nous a signalé un problème concernant un poteau EDF et un risque d'inondation en cas de pluie diluvienne. Un courrier lui sera adressé en réponse à ses préoccupations. Un contrôle du poteau concerné sera demandé à EDF dès que possible.

La réunion se termine à 16h45.

Mougins le 6 juin 2023.

Le Président de L'ASA : Michel AGNESE



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Michel Agnese'. To the right of the signature is a circular stamp. The text around the perimeter of the stamp reads 'ASSOCIATION AUTORISÉE DES PROPRIÉTAIRES DU LOTISSEMENT - DE CAUBAREDE'. The center of the stamp contains the text 'DE CAUBAREDE'.